



LE 15 AOÛT 2016

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 15 août 2016 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Christian Blouin, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
Mme Michèle Abdelnour, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présente: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

Absence motivée: M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

7740-040716 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

- . C.C.U.
 - . Rapport des permis juillet 2016

- . ADMINISTRATION
 - . Rapport budgétaire juillet 2106

Certificat de la greffière concernant la formation des élus en matière d'éthique et de déontologie (art. 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale) – M. Christian Blouin

Déclarations des intérêts pécuniaires de M. Pierre Renaud et de Mme Michèle Abdelnour suite à l'élection du 19 juin 2016 et mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Lise Pelletier

7741-040716 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2016**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016.

7742-040716 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des annulations	(94 143,45 \$)
Journal des chèques 1601241 à 1601297	123 836,29 \$
Journal des chèques 1601298 à 1601400	951 938,57 \$
Journal des chèques 1601401 à 1601417	194 421,11 \$
Journal des chèques 1601418 à 1601486	100 202,22 \$
Journal des chèques 1601487 à 1601516	43 804,06 \$
Journal des chèques 1601517 à 1601528	20 312,42 \$
Journal des chèques 1601529 à 1601533	9 086,89 \$

7743-150816 **FORMATION « COMPORTEMENT ÉTHIQUE » - MICHÈLE ABDELNOUR**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser Mme Michèle Abdelnour à participer à la formation intitulée : « Comportement Éthique » qui sera donnée par la Fédération québécoise des municipalités le 28 septembre 2016 au coût de 247,20 \$ incluant les taxes et d'autoriser le remboursement des dépenses inhérentes.

7744-150816 **FORMATION « LES LEVIERS FINANCIERS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES » NANCY PELLETIER ET SERGE SIMARD**
(265 \$ X 2 + taxes)

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser Mme Nancy Pelletier et M. Serge Simard à participer à la formation intitulée : « Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles » qui sera donnée par la Fédération québécoise des municipalités le 28 septembre 2016 au coût de 304,68 \$ chacun incluant les taxes et d'autoriser le remboursement des dépenses inhérentes.

7745-150816 **APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OMH**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'accepter la révision budgétaire de l'Office municipal de l'habitation et d'autoriser le paiement de la somme de 12 229 \$ représentant la quote-part de la Ville.

7746-150816 **DÉCÈS DE M. ROBERT DUPONT**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'entériner la dépense d'une somme approximative de 150 \$ concernant l'envoi de fleurs suite au décès de M. Robert Dupont, ancien employé de la Ville.

7747-150816 **AUTORISATION POUR REPORTER LA DATE LIMITE (DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016 AU 15 DÉCEMBRE 2016) POUR L'ÉVALUATEUR POUR RÉPONDRE AUX DEMANDES DE RÉVISION (RÔLE D'ÉVALUATION 2016-2017-2018)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser de reporter la date limite du 1^{er} septembre 2016 au 15 décembre 2016 afin de permettre à l'évaluateur de répondre aux demandes de révision (rôle d'évaluation 2016-2017-2018).

7748-150816 **FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de déposer une demande d'aide financière au fonds des petites collectivités pour l'œuvre d'art et pour la réfection de la piscine, l'installation de jeux d'eau et la réfection des terrains de tennis et de baseball du Centre multifonctionnel et d'autoriser M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

7749-150816 **PISCINE – PROJET RÉGIONAL**

ATTENDU le projet communautaire parc éolien de la Côte-de-Beaupré;

ATTENDU les redevances qui seront versées à la MRC de La Côte-de-Beaupré;

ATTENDU que la MRC de La Côte-de-Beaupré s'est engagée par règlement à financer des projets régionaux dans chacune des municipalités de la Côte-de-Beaupré;

ATTENDU qu'un projet de piscine régionale répondrait aux besoins des citoyens de la Côte-de-Beaupré, le tout tel qu'indiqué à la politique familiale de la MRC de la Côte-de-Beaupré adoptée le 2 mai 2007 comme action principale à prendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement

- a) que la Ville de Beaupré manifeste son intérêt auprès de la MRC de la Côte-de-Beaupré afin de promouvoir l'établissement d'une piscine régionale, laquelle devrait être construite adjacente à l'école secondaire Mont Ste-Anne;
- b) que la Ville de Beaupré souhaite participer à un comité permettant de mettre en branle les discussions avec les autres municipalités intéressées à la réalisation de ce projet;

7750-150816 **ADHÉSION DE LA VILLE DE BEAUPRÉ À LA DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT**

ATTENDU QUE lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100% renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

ATTENDU QUE pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l' « Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

7751-150816 **NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de nommer le maire, M. Pierre Renaud à titre de substitut à la Régie Intermunicipale de l'aréna.

7752-150816 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1205**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1205 intitulé : « Règlement visant à établir les peines attachées à la réglementation d'urbanisme. »

7753-150816 **PROJET D'ENSEIGNE – 10 965, BOUL. STE-ANNE**

Attendu que suite à la réunion du C.C.U. du 27 juin dernier, le futur locataire de l'immeuble sis au 10 965, boul. Ste-Anne a déposé de nouveaux plans pour une demande de permis pour le remplacement de l'enseigne pour identifier un nouveau commerce de restauration;

Attendu qu'en vertu du règlement sur les P.I.I.A. numéro 1196, chapitre 6, sections 1 à 3, la demande du certificat est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet d'enseigne suivant les plans déposés.

7754-150816 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (71, RUE MILOT)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 71, rue Milot a déposé des photos d'un cabanon déjà construit qui doit faire l'objet de la délivrance d'un permis, dont l'immeuble est situé dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande du permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des photos déposées en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture du bâtiment principal quant au style, mais que le revêtement extérieur constitué de vinyle devra être remplacé par un revêtement de bois;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction du cabanon.

Que le revêtement extérieur soit remplacé dans un délai de 60 jours, par un revêtement de bois dans la même teinte que celui du bâtiment principal.

7755-150816 **PROJET DE CONSTRUCTION - BÂTIMENT ACCESSOIRE (220, RUE DES PIGNONS)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 220, rue des Pignons a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon dont l'immeuble est situé dans le développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont »;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande du permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture développé pour le bâtiment principal quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction du cabanon.

7756-150816 **PROJET DE CONSTRUCTION – AGRANDISSEMENT (15, RUE DES CORMORANS)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 15, rue des Cormorans a déposé les plans et des photos pour une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal et pour le remplacement du revêtement extérieur des murs latéraux et arrière constitué de vinyle par du déclin de bois;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les P.I.I.A., section 17 du chapitre 3, la demande du permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture du bâtiment principal quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet d'agrandissement du bâtiment principal suivant les plans déposés.

7757-150816 **CHALETs MONT STE-ANNE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES (81, RUE DU BEAU SÉJOUR)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 81, rue du Beau-Séjour a déposé des plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure de l'immeuble.

Attendu qu'en vertu du règlement sur les P.I.I.A numéro 1196, section 2 du chapitre 3, tout projet de rénovation extérieure de l'immeuble est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'ils assurent le respect du cadre bâti et de l'architecture développés dans la copropriété quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de rénovation.

7758-150816 **CHALETs MONT STE-ANNE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES (84, RUE DU BEAU SÉJOUR)**

Attendu que l'entrepreneur du propriétaire de l'immeuble sis au 84, rue du Beau-Séjour a déposé des plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure de l'immeuble.

Attendu qu'en vertu du règlement sur les P.I.I.A. numéro 1196, section 2 du chapitre 3, tout projet de rénovation extérieure de l'immeuble est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'ils assurent le respect du cadre bâti et de l'architecture développés dans la copropriété quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de rénovation.

7759-150816 **MÉCANIQUE J. CLAIR – DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SUR L’AFFICHAGE**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 175, rue de la Distillerie a déposé une demande de modification au règlement de zonage afin qu'il soit autorisé l'installation d'enseigne sur un mur latéral non accessible par une rue publique et pour autoriser les enseignes lumineuses par éclairage intérieur. L'immeuble est situé dans le parc industriel, soit dans la zone 3-I;

Attendu que la Ville de Beaufré a adopté le règlement de zonage le 2 mai 2016, qu'il est en vigueur depuis le 14 juin dernier et que les membres du C.C.U et du conseil municipal ont, depuis les débuts de la refonte du plan et des règlements d'urbanisme, analysé et repassé au peigne fin la réglementation sur les enseignes et qu'ils sont d'avis que le cadre réglementaire retenu et maintenant en vigueur ne doit pas être modifié;

Attendu que les membres du comité sont d'avis de maintenir le principe retenu dans la nouvelle réglementation d'urbanisme, soit dans les règlements de zonage 1192 et dans le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1196 de favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des paysages et pour assurer un meilleur contrôle qualitatif de l'affichage commercial sur l'ensemble du territoire de la Ville de Beaufré, incluant le parc industriel;

Attendu qu'il n'y a pas d'enseigne illuminée par l'intérieur sur aucun bâtiment dans le parc industriel et que la volonté est de les éliminer partout sur le territoire, alors que celles existantes sont protégées par droits acquis;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont, en 2015, fait la demande au conseil municipal pour que ce dernier aménage un écran végétal le long de la route 138 pour améliorer la qualité du paysage, ce qui aurait comme conséquence de diminuer la visibilité d'une enseigne sur le mur latéral du bâtiment concerné dans le cas où l'aménagement se réaliserait;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de refuser, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la demande pour modifier la réglementation d'urbanisme afin qu'il soit autorisé l'installation d'enseigne sur un mur latéral non accessible par une rue publique et d'autoriser les enseignes lumineuses par éclairage intérieur.

Que le requérant peut, comme il a été approuvé par le conseil à la séance du 4 juillet 2016, installer une enseigne sur poteau conformément à la réglementation d'urbanisme et qu'il peut louer un espace sur l'enseigne à l'entrée du parc industriel appartenant à la Ville de Beaufré.

7760-150816 **NOMINATION DES ABRIBUS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de nommer les deux nouveaux abribus au nom de :

- Odilon Côté
- Léo Bureau

7761-150816 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE PAVAGE DE LA RUE DE LA DISTILLERIE**

Considérant que la Ville de Beaufré désire obtenir des offres pour le pavage de la rue de la Distillerie;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres, la liste des soumissionnaires à inviter et l'estimé des coûts;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation, la liste des entreprises invitées à soumissionner et l'estimé des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

7762-150816 **AUTORISATION PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #5 – ENTREPRISES GNP – AVE ROYALE**

Considérant les recommandations positives de la firme CIMA+ et du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu M. Richard Lampron concernant le paiement du décompte progressif #5 des travaux de l'avenue Royale Ouest;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 91 512,24 \$ plus les taxes soit 105 216,19 \$ et payable par le règlement 1171, le tout conditionnellement à la réception des quittances.

7763-150816 **FABRIQUE DE BEAUPRÉ - TERRASSEMENT AUTOUR DU COLUMBARIUM -**

ATTENDU la demande de la Fabrique de Beupré afin que la Ville fournisse du matériel (poussière de pierre et terre manquantes) ainsi que la machinerie et la main-d'œuvre nécessaires à l'étendage de la poussière de pierre et de la terre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le service des travaux publics à fournir et à exécuter lesdits travaux.

7764-150816 **ÉCLAIRAGE RUE DE LA DISTILLERIE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'installation de trois (3) lampes et l'utilisation du matériel en inventaire pour l'éclairage de la rue de la Distillerie et d'autoriser le paiement de la somme approximative de 2 000 \$ pour le filage, la pose et les frais fixes d'Hydro-Québec. Cette dépense sera payée à même le surplus de l'année en cours ou le surplus accumulé.

7765-150816 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ – AMÉNAGEMENT DE LA COUR ARRIÈRE – DEMANDE D'AIDE**

ATTENDU la demande déposée par Les Ressources familiales Côte-de-Beupré concernant l'aménagement de la cour arrière (réparation du perron, la plantation d'un arbre pour remplacer celui abattu et la sécurisation de la clôture);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) de fournir la main-d'œuvre et les équipements nécessaires à l'aménagement de la cour arrière. Lesdits travaux étant évalués à une somme approximative de 1 600,00 \$;
- b) d'autoriser l'achat de fibre de bois pour une somme approximative de 1 730 \$ plus les taxes. Cette dépense sera payée à même le poste budgétaire suivant : 02-701-20-522-00.

7766-150816 **EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaupré a reçu 13 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de préposé à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE 5 personnes ont été convoquées en entrevue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'embaucher M. Lebrasseur, à compter du 17 août 2016, au tarif horaire de 12,85 \$, le tout suivant la politique salariale en vigueur.

7767-150816 **HÉMA QUÉBEC – DEMANDE GRATUITE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 8 NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du centre communautaire pour la collecte de sang du 8 novembre de 12 h à 21 h 30.

7768-150816 **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #14 – UNIGERTEC – CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2016 (1 232 197,61 \$)**

Considérant les recommandations positives de la firme MDA Architectes et de M. Denis Boucher concernant le paiement du décompte progressif #14 des travaux de construction du centre multifonctionnel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 1 071 709,16 \$ plus les taxes soit 1 232 197,61 \$ et payable par le règlement 1177, le tout conditionnellement à la réception des quittances.

7769-150816 **AUTORISATION SIGNATURE DEMANDE DE FINANCEMENT POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Gilles Carrier ou M. Roch Lemieux à signer la demande de financement pour la politique familiale municipale.

7770-150816 **TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR AUGMENTER LE POSTE COMPTABLE 02-701-50-499**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le transfert budgétaire de la somme de 1 500 \$ du poste 02-701-51-515-00 au poste 02-701-50-499.

7771-150816 **FABRIQUE DE BEAUPRÉ – DEMANDE DE PRÊT TABLES ET CHAISES POUR LE SOUPER SPAGHETT ET AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) de verser la somme de 300 \$ à titre d'aide financière;
- b) de prêter des tables et chaises à la Fabrique de Beaupré le 18 septembre 2016 pour le souper spaghetti.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1206)

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 1206 concernant la modification du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, lequel règlement a été présenté séance tenante par le maire.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1207)

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 1207 concernant la modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, lequel règlement a été présenté séance tenante par le maire.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1208)

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 1208 concernant la délégation au directeur général ou à la directrice générale adjointe le pouvoir de former un comité de sélection lequel règlement a été présenté séance tenante par le maire.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1209)

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 1209 modifiant le règlement 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour : autoriser, dans certains secteurs de la Ville, le stationnement de nuit durant la période hivernale, sauf lorsque des feux de signalisation électroniques orange ont été installés et clignotent, lequel règlement a été présenté séance tenante par le maire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Six (6) personnes sont présentes et quelques questions et commentaires ont été émis concernant :

- Suivi budgétaire concernant la construction du centre multifonctionnel
- Sécurité rue des Érables – rapport sur la circulation

7772-150816 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 01.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe